

Arrêté du 06 MAI 2025
**portant ouverture d'une enquête publique en vue de l'établissement du plan des servitudes
aéronautiques de l'aérodrome Avignon Caumont**

LE PRÉFET DE VAUCLUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Vu le code des transports, notamment les articles L 6350-1 à L 6351-5 et R 6351-3 à R 6351-29 ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L 112-1 et R 111-1 à R 112-24 ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article R123-5 ;

Vu le décret du 14 février 2024 portant nomination de monsieur Thierry SUQUET, en qualité de préfet de Vaucluse ;

Vu le décret du 3 janvier 2025 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud et préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2025 donnant délégation de signature à madame Sabine ROUSSELY, secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2025 portant délégation de signature à monsieur Frédéric POISOT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la demande en date du 17 février 2025 par laquelle la directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est sollicite l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'approbation du projet de plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome Avignon Caumont ;

Vu la consultation des services et collectivités publiques intéressées engagée par courrier 14 juin 2024

Vu le procès-verbal de clôture de la conférence entre services daté du 10 janvier 2025 ;

Vu les pièces du dossier devant être soumis à enquête publique ;

Vu la décision n° E25000042/84 du 1er avril 2025 du président du tribunal administratif de Nîmes ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête publique ;

Considérant que le dossier soumis à enquête publique est conforme aux dispositions réglementaires.

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

ARRÊTENT

Article 1 : Objet de l'enquête publique

Il sera procédé du mercredi 4 juin 2025 à 9h30 au jeudi 26 juin 2025 à 12h30, soit 22,5 jours consécutifs, à une enquête publique en vue de l'approbation du plan des servitudes aéronautiques (PSA) de l'aérodrome d'Avignon Caumont, sur le territoire des communes suivantes :

En Vaucluse :

Avignon ; Bédarrides ; Caumont-sur-Durance ; Châteauneuf-de-Gadagne ; Châteauneuf-du-Pape ; Jonquerettes ; Le Pontet ; Le Thor ; Morières-les-Avignon ; Saint-Saturnin-Lès-Avignon ; Sorgues ; Vedène

Dans les Bouches-du-Rhône :

Cabannes ; Châteaurenard ; Eygalières ; Eyragues ; Mollégès ; Noves ; Saint-Andiol ; Saint-Rémy-de-Provence ; Verquières

Le siège de l'enquête sera situé en mairie de Caumont-sur-Durance Place du 8 mai 1945 – 84510 CAUMONT-SUR-DURANCE

Le plan des servitudes aéronautiques a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome d'Avignon Caumont contre tout obstacle incompatible avec la circulation aérienne, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux mouvements des aéronefs, et de préserver les possibilités de développement à long terme de la plate-forme.

Les servitudes aéronautiques comportent l'interdiction de créer, ou l'obligation de supprimer ou de baliser, les obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisibles au fonctionnement des dispositifs de sécurité établis dans l'intérêt de la navigation aérienne.

Article 2 : désignation du commissaire enquêteur

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur, madame Fabienne IVALDI, ingénieur CEA en retraite.

Monsieur Georges CHARIGLIONE, officier général de gendarmerie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Pour l'accomplissement de cette mission, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule personnel, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 3 : Modalités de consultation du dossier

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera déposé et consultable, afin que chacun puisse en prendre connaissance, dans chacune des mairies concernées aux heures habituelles d'ouverture au public ci-après :

Mairie	Adresse	Heures d'ouverture
Avignon - 84000	Place de l'horloge	lundi à vendredi 8h00 à 17h00
Bédarrides - 84370	Grande Rue Charles de Gaulle – BP85	lundi à vendredi 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Mairie	Adresse	Heures d'ouverture
Caumont-sur-Durance 84510	Place du 8 mai 1945	lundi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30 mardi à vendredi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Châteauneuf-de-Gadagne 84470	1 place de la pastière	Lundi à vendredi 8h à 12h et 13h à 16h30
Châteauneuf-du-Pape - 84230	8 rue Joseph Ducos – BP56	Lundi à vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Jonquerettes 84450	6 impasse de l'ancienne école	Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8h30 à 12h30 et 14h à 16h30 Jeudi : 8h30 à 12h30
Le Pontet 84130	13 rue de l'Hôtel de Ville	Lundi à vendredi 8h15 à 12h et 13h15 à 17h
Le Thor 84250	190 cours Gambetta	Lundi à vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Morières-les-Avignon 84310	53 rue Louis Pasteur	Lundi à vendredi 8h à 12h et 13h à 17h
Saint-Saturnin-Lès-Avignon 84450	126 boulevard de la libération	Lundi à vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h samedi : 9h à 12h
Sorgues - 84700	Centre administratif 80 route d'Entraigues	Lundi à vendredi : 8h à 17h30
Vedène 84270	11 rue Jean Moulin	Lundi à vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Cabannes 13440	1 place de la mairie	Lundi à jeudi 8h à 12h et 13h à 17h vendredi : 8h à 12h
Châteaurenard 13160	Rue Jentelin	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h mardi : 8h30 à 19h
Eygalières 13810	Place Marcel Bonein	Lundi à vendredi 8h à 12h et 14h à 17h
Eyragues 13630	Place de la Libération –	Lundi à jeudi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30
Mollégès 13940	1 place de l'Hôtel de Ville	Lundi 8h à 12h et 13h30 à 18h mardi à vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h
Noves - 13550	2 Place Jean Jaurès	Lundi à vendredi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
Saint-Andiol - 13670	Place du Général de Gaulle	Lundi, mardi, jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h mercredi : 8h30 à 18h30 vendredi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Mairie	Adresse	Heures d'ouverture
Saint-Rémy-de-Provence - 13210	Place Jules Pellissier	Lundi à jeudi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30
Verquières 13670	Place de la mairie	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h à 12h et 13h30 à 16h30 mercredi : 8h à 12h

- au travers d'un registre dématérialisé d'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6239>, registre ouvert du 4 juin 2025 à 9h30 au 26 juin 2025 à 12h30

- sur le site internet de la préfecture de Vaucluse à l'adresse suivante : www.vaucluse.gouv.fr / Rubrique Publications / Liste des enquêtes publiques / AERODROME AVIGNON-CAUMONT – PSA
Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans les Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Consultation du public

- sur un poste informatique mis à la disposition du public en accès gratuit en mairie de Caumont-sur-Durance Place du 8 mai 1945 – 84510 CAUMONT-SUR-DURANCE

Par ailleurs le public peut demander des informations auprès du pétitionnaire :

Ministère chargé des Transports
Direction générale de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile du Sud-Est
1 rue Vincent Auriol
13617 AIX-EN-PROVENCE
04 42 33 76 40

Article 4 : observations du public

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet dans chacune des mairies concernées à l'adresse et heures d'ouverture au public mentionnées à l'article 3 du présent arrêté.

Il pourra également transmettre ses contributions et propositions directement au commissaire enquêteur, du 4 juin 2025 à 9h30 au 26 juin 2025 à 12h30, via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6239@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6239>

Le public peut également adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Caumont-sur-Durance Place du 8 mai 1945 – 84510 CAUMONT-SUR-DURANCE

Les observations et propositions du public sont communicables pendant toute la durée de l'enquête aux frais de la personne qui en fait la demande.

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Article 5 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public comme suit :

Lieux	Adresse	Jours et Horaires
Avignon	Hôtel de Ville – bureau n°7 Place de l'horloge	VENDREDI 13 JUIN 2025 de 10h30 à 13h30
Caumont-sur-Durance (siège de l'enquête)	•Hôtel de Ville - Salle des mariages Place du 8 mai 1945	•MERCREDI 4 JUIN 2025 de 9h30 à 12h30
	•Hôtel de Ville – 1er étage Place du 8 mai 1945	•JEUDI 26 JUIN 2025 de 10h30 à 12h30
Châteauneuf-de-Gadagne	Groupe Scolaire Pierre Goujon Jardin d'enfant Parking du groupe scolaire Pierre Goujon	MERCREDI 18 JUIN 2025 de 10h à 12h
Jonquerettes	Salle culturelle Impasse de l'ancienne école	VENDREDI 6 JUIN 2025 de 10h30 à 12h30
Morières-les-Avignon	Salle d'accueil Espace Robert Dion Chemin du clos neuf	LUNDI 23 JUIN 2025 de 10h à 12h
Saint-Saturnin-Lès-Avignon	Hôtel de Ville Salle du conseil municipal 126 Boulevard de la libération	VENDREDI 6 JUIN 2025 de 13h30 à 15h30
Cabannes	Salle sénior Espace intergénérationnel "La Durance" Avenue Saint Michel	MARDI 10 JUIN 2025 de 13h à 15h
Châteaurenard	Salle de réunion de la Maison des Services Place Voltaire – Immeuble Artémis	MERCREDI 25 JUIN 2025 de 10h à 12h
Eyragues	Hôtel de Ville - Salle des mariages Place de la libération	VENDREDI 20 JUIN 2025 de 10h à 12h
Noves	Hôtel de Ville- Bureau des élus 2 place Jean Jaurès	MARDI 10 JUIN 2025 de 10h30 à 12h30

Article 6 : Publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera

- publié en caractère apparent dans deux journaux publiés dans chacun des départements concernés au moins huit jours avant l'ouverture de l'enquête et, en rappel identique, dans les huit premiers jours de celle-ci

- Affiché dans chacune des mairies concernées sur les lieux réservés à l'affichage administratif ainsi que par tout autre procédé en usage le cas échéant.

Cette formalité devra être justifiée par un certificat d'affichage.

- Publié sur le site internet de la préfecture de Vaucluse à l'adresse suivante [www.vaucluse.gouv.fr / publication / Liste des enquêtes publiques / AERODROME AVIGNON-CAUMONT – PSA](http://www.vaucluse.gouv.fr/publication/Liste-des-enquetes-publiques/AERODROME-AVIGNON-CAUMONT-PSA) ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante www.bouches-du-rhone.gouv.fr

- Publié sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6239>

- Publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse et de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 7 : Formalités à l'issue de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, chaque maire clôt et signe le registre d'enquête et le transmet dans les 24 h au commissaire enquêteur.

A l'issue de cette procédure et dans un délai d'un mois à compter de la date de fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au Préfet un rapport et ses conclusions motivées.

Une copie de ce rapport et de ces conclusions sera transmise à chacun des maires concernés pour être tenue à disposition du public pendant un délai d'un an.

Ce document sera également consultable pendant ce même délai en préfecture de Vaucluse (Direction de la citoyenneté et de la légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales) ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquête publique / AERODROME AVIGNON-CAUMONT – PSA).

Le Préfet de Vaucluse transmet le dossier au ministre de la Transition écologique, sous couvert du directeur du transport aérien, et adresse une copie au directeur de la sécurité de l'aviation civile sud-est.

Article 8 : Décisions

La décision d'approbation du plan de servitudes aéronautiques sera, le cas échéant, prise par le ministre chargé de l'aviation civile.

Article 9 : Exécution

Madame et Monsieur les secrétaires généraux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, mesdames et messieurs les maires des communes concernés, madame le commissaire enquêteur sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.

Pour le préfet de Vaucluse, et par délégation Pour le préfet des Bouches-du-Rhône, et par délégation
Le secrétaire général

Frédéric POISOT

Pour le préfet,
Le secrétaire général adjoint,
Sous-préfet chargé de mission,

Sébastien MAGGI